



VILLE
DU PUY EN

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230308-DEL_2023_0028-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 03 mars 2023**

Délibération n° 28

L'an deux mille vingt trois, le trois mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
vendredi 24 février 2023

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Aurélie CHAMBON

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :

Ont donné procuration :

Monsieur Jérôme EYNARD à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur François CHATAING, Madame Celine GACON à Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Jean-Williams SEMERARO à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

Secrétaire de séance : Brigitte BENAT

La séance a été levée à : 22H05

Rédacteur : Celine ROCHETTE Ressources Humaines

Objet :	Personnel : attribution d'avantages en nature
----------------	---

Rapporteur : Caroline BARRE

Le Conseil Municipal doit statuer pour l'année 2023 sur l'attribution d'avantages en nature, en l'occurrence la reconduction de l'attribution de logements de fonction pour nécessité absolue de service aux deux gardiens du Centre Pierre Cardinal :

- un poste actuellement occupé par Monsieur Frédéric BRIVES, adjoint technique,
- un poste jusqu'alors occupé par Monsieur Régis GUEZO, adjoint technique principal de 2ème classe, parti en retraite en cours d'année 2022. Un recrutement est en cours.

Ces attributions font l'objet par les bénéficiaires du versement de cotisations au titre d'un avantage en nature.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 21/02/2023

Le Conseil Municipal :

- ATTRIBUE les avantages en nature affectés aux 2 postes de gardiens du Centre Pierre Cardinal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 3 mars 2023,
Le Secrétaire de séance,
BENAT Brigitte,

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 03
mars 2023